

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Séance du 23 février 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe, M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint, Mme HARDY Annick, M. CARRE Robert , Mme GEST Céline, Mme CHEVALIER Mireille, M. NIVOLLE Bertrand, Mme GUILLAUME Marie, M. DELAUNAY Xavier.

Absents excusés : M. MONMARCHE Gilbert, Mme LEMOINE Christine, M. SEVEGRAND David, Mme BEREST Audrey.

Procurations : M. MONMARCHE Gilbert à M. CARRE Robert.

Secrétaire de Séance : Mme HARDY Annick.

Date de convocation : 16 février 2016

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2016 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2. SUBVENTION CAISSE DES ECOLES
3. SUBVENTION CCAS
4. TRAVAUX VOIRIE
5. PPRSM - ENQUETE PUBLIQUE
6. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n°2-2016-1

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à M. TAILLEBOIS, qui expose que la commission Animation a examiné les différentes demandes de subventions des associations communales et extérieures, et a formulé des propositions.

Les Enfants de la Baie et Gym-Danse-Loisirs bénéficient de la mise à disposition de salles communales.

Plusieurs Conseillers s'interrogent sur le fonctionnement de l'Amicale Bouliste, dont le bureau semble être en sommeil. Il est proposé de voter une subvention, mais de ne la verser qu'après la tenue d'une Assemblée Générale, et sur demande du bureau.

Le Cap Cherrulais sollicite une augmentation pour aider au financement de la Fête de la Musique. Monsieur JOSSE déclare que théoriquement, les groupes qui jouent à la Fête de la Musique le font gratuitement. Il semble toutefois difficile aujourd'hui de faire venir des groupes ou des musiciens, et par ailleurs, la Fête de la Musique à Cherrueix ne se déroulant pas à la date précise et officielle, il est nécessaire de payer la SACEM et la SPREE. Monsieur le Maire estime qu'il ne s'agit pas d'interpréter cette subvention comme une simple subvention au Cap Cherrulais, mais de scinder en 2 parts, 115 € de base pour la subvention annuelle, et 440 € pour la Fête de la Musique. Il s'agit d'un partenariat entre la commune et l'association pour une action particulière. Monsieur NIVOLLE déclare qu'il sera toujours possible de revoir ce financement les années suivantes en fonction des retombées.

L'association des Lutins de la Baie ayant décidé d'expérimenter une ouverture du centre de loisirs lors des petites vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps) sollicite une aide complémentaire de 1000 € pour chacune de ces périodes. Le montant de la subvention étant de 4 000 € pour 7 semaines de vacances d'été, ce complément représente 3 000 € pour 6 semaines. Monsieur CARRE demande combien d'enfants fréquentent le centre. Ils sont environ 50, de Cherrueix et du Vivier-sur-Mer. Le financement est couvert à environ 50 % par la CAF et les familles. L'association envisage un contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF pour obtenir un financement complémentaire.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- M. TAILLEBOIS ne prenant part ni au vote ni au débat en ce qui concerne le Cap Cherrulais et Les Lutins de la Baie,
- à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

ADEPT :	115 €
AFN-ACPG-CATM	265 €
AMICALE LAÏQUE :	115 €
AUX DOIGTS DE FEE	115 €
CERCLE CELTIQUE DE LA BAIE	115 €
CLUB DE L'AMITIE	442 €
DZIEN DOBRY	265 €
LIPAP	115 €

- à l'unanimité des votants, Mme GUILLAUME s'abstenant, d'accorder une subvention de 115 € à l'AMICALE BOULISTE, sous réserve de la tenue d'une Assemblée Générale et d'une demande présentée par le bureau.

- à l'unanimité des votants, Monsieur JOSSE s'abstenant en ce qui concerne le complément pour la Fête de la Musique, d'accorder une subvention de 115 € au CAP Cherrulais, et un complément de 440 € pour l'organisation de la Fête de la Musique.

- à l'unanimité, d'accorder une subvention de 4 000 € aux Lutins de la Baie, ainsi qu'un complément de 1 000 € aux vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint (3 fois 1 000 €.)

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes aux associations et organismes extérieurs :

ADMR	1000 €
CROIX D'OR	54 €
CROIX ROUGE	54 €
DDEN	26 €
PREVENTION ROUTIERE	102 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
SNSM	163 €

Délibération n°2-2016-2

Subvention Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention annuelle à la Caisse des Ecoles, et de reconduire la somme accordée en 2015, soit 11 044.72 €.

Un débat s'engage sur le financement d'un tableau numérique. Cette question sera revue en fonction du coût de cet équipement.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 11 044.72 € au budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2016.

Délibération n°2-2016-3

Subvention CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention du budget communal au budget du CCAS, notamment pour permettre le paiement du repas annuel des personnes âgées. Il propose l'attribution d'une subvention de 3 500 €.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 3 500 € au budget du CCAS pour l'année 2016.

Délibération n°2-2016-4

Travaux de Voirie

Monsieur le Maire donne la parole à M. JOSSE, qui expose que la commission des travaux s'est réunie pour définir les travaux de caniveaux et bordures à prévoir en 2016.

Trois devis ont été fournis, la commission propose de retenir le devis de l'entreprise BEREST TP, d'un montant de 8 616 € HT pour les caniveaux du 23 au 27 rue de l'Académie, et de 588 € HT pour des bordures au niveau du 158 la Haute Rue de Sainte-Anne.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser des travaux de caniveau du 23 au 27 rue de l'académie, et de bordures 158 la haute Rue de Sainte-Anne,

- de retenir le devis de l'entreprise BEREST TP, de 8 616 € HT pour les caniveaux et 588 € HT pour les bordures.

Délibération n°2-2016-5

PPRSM – Enquête publique

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique sur le projet de PPRSM a démarré le 15 février, et reste ouverte en mairie jusqu'au 25 mars.

Il ressort des documents présentés (plans et projet de règlement) des incohérences, et un manque d'études sur les implications économiques et les conséquences pour les populations.

Plusieurs Conseillers estiment que les plans sont difficilement lisibles. Beaucoup d'habitants venant consulter le dossier se plaignent de ne pas y retrouver leur propriété.

Monsieur TAILLEBOIS ajoute que les plans fournis ne tenant pas compte de l'altitude, il est impossible pour les particuliers de se représenter le niveau d'eau susceptible d'inonder leur biens.

Monsieur CARRE déplore que rien ne soit prévu concernant les brèches et l'état de la digue si des travaux étaient réalisés.

Monsieur le Maire déclare que même si ce plan était accepté en l'état, rien n'est prévu pour les populations existantes. Si on admet le risque, on doit aussi prévoir la mise en sécurité des habitants. Or aucune mesure n'est indiquée. Par ailleurs, si des travaux de renforcement et/ou de rehaussement de la digue étaient effectués, rien n'indique que les plans proposés aujourd'hui seraient revus en conséquence.

Des craintes se manifestent également sur la perte de valeur des biens mis en vente, dès aujourd'hui mais également pour l'avenir, le risque de submersion étant utilisé comme prétexte pour faire baisser les prix. Une éventuelle diminution des valeurs locatives pourrait impacter les finances communales.

Le Conseil Municipal décide de se concerter pour rédiger un avis en annexe à l'enquête. Les habitants sont incités à venir nombreux consulter le dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame WYSOCKI déclare que l'aménagement de barrières de bois mises en place par les agents techniques à l'ancien petit pont du Bied, devant les habitations, est très satisfaisant. Elle suggère que le même équipement soit installé au pont de la Hamelinais, qu'il est prévu de rendre piétonnier. Madame GEST signale avoir été saisie de la même demande. Ces travaux seront effectués, ainsi que la pose de plots pour empêcher la circulation.

- Madame CHEVALIER signale la recrudescence de vols au cimetière. Monsieur le Maire ajoute que plusieurs autres actes de vandalisme ont été constatés ces derniers temps sur la commune. Le Conseil Municipal déplore ces actes et espère qu'il pourra y être mis fin rapidement.

- Monsieur NIVOLLE indique que l'accès à la grève à la Laronnière près de chez M. PARIS n'a pas été rétabli lors de l'aménagement de la Voie Verte. Monsieur le Maire va saisir le Conseil Départemental de cette question.

- Monsieur NIVOLLE demande que l'on vérifie la présence de bacs de rétention sous les ballons d'eau chaude dans les logements au-dessus de l'Espace Santé.

- Madame GEST signale que de nombreuses personnes accèdent à l'Espace Santé par le petit espace gravillonné le long de la façade sud. Cet espace ne semble pas avoir été prévu pour un tel passage, et n'a pas la largeur nécessaire. L'aménagement de l'accès et du stationnement va être étudié.

Monsieur NIVOLLE ajoute qu'il serait souhaitable de réaliser un enrobé du passage sous le porche entre le parking et la rue de l'Académie.

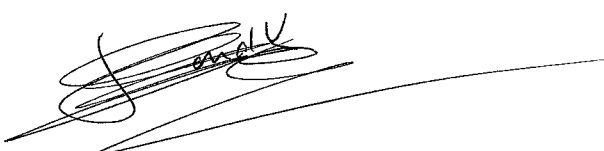
- Madame CHEVALIER demande le résultat du jugement de la Cour Administrative d'Appel concernant l'aire de stationnement sur le DPM. Monsieur le Maire répond que la CAA a rejeté la requête de la commune, et que l'arrêté du Préfet du 30 mars 2012, autorisant ce stationnement, est annulé. Monsieur le Maire rappelle sa ferme volonté de conserver ce parking, et étudie une solution avec les services concernés.

- Monsieur TAILLEBOIS interroge le Conseil Municipal sur la reconduction du concours des maisons fleuries. Il est décidé de le reconduire en 2016.

- Monsieur JOSSE informe le Conseil Municipal que la coulée de la nouvelle cloche de l'église aura lieu le 15 avril prochain à la fonderie de Villedieu-les-Poêles. L'ouverture du moule est prévue 5 à 7 jours après la coulée, et la livraison 3 semaines après. Une bénédiction est à prévoir, des dates sont en cours d'étude avec l'évêché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

La Secrétaire de séance,
Annick HARDY



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

